



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue au 27, rue Bellevue, le mercredi 9 septembre 2020 à 19h30 à laquelle étaient présents :

*Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire*

*Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Madame la conseillère Louise Cossette*

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

293.09.20 CONTRAT – AMÉNAGEMENT DE DEUX PATINOIRES – PARC BASLER

Monsieur le maire divulgue son intérêt pour le présent dossier et se retire de la séance.

Madame la mairesse suppléante Louise Cossette préside la séance pour cet article de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT le PTI 2020-2021-2022 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses règles sur la conduite des appels d'offres pour les contrats de plus de 101 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public via le SEAO pour l'aménagement de deux patinoires au parc Basler;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les sept soumissions conformes suivantes;

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
David Riddell Excavation/transports	172 837,30 \$
Bernard Paysagiste Inc.	229 496,59 \$
Inter Chantiers Inc.	213 233,34 \$
LEGD Inc.	249 949,79 \$
Les Entrepreneurs Bucaro Inc.	288 868,94 \$
Nordmec Construction Inc.	231 068,71 \$
Naxo	352 887,02 \$



Municipalité de Morin-Heights
567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0
municipalite@morinheights.com
Téléphone : 450 226-3232, poste 101
Télécopieur : 450 226-8786



CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il a déposé son rapport;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'OCTROYER le contrat pour l'aménagement de deux patinoires au parc Basler à David Riddell Excavation/Transport pour un montant de 172 837,30 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le Directeur général à effectuer le suivi de la présente résolution selon les termes de celle-ci et à signer tout document afférent;

Le maire revient en séance et reprend la présidence des débats.

CERTIFIÉE CONFORME LE 11 SEPTEMBRE 2020



Hugo Lépine
Directeur général et Secrétaire-trésorier